

N° 6

MARIAGE

de

Michaud
Claude
avec
Valley
Jacqueline

Le an mil huit cent cinquante-neuf, et le ~~septembre~~^{soixante} du mois de juillet
à dix heures du matin par-devant nous Claude Marie Bozat, adjoint
remplissant par délégation du Maire
les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Carbonnay
canton de Seyssel département de l'Ain, sont comparus en la
maison commune Michaud, Claude,
profession de cultivateur demeurant à Carbonnay
canton de Seyssel département de l'Ain
détenteur de dix ans, né le trente-douze mil huit cent vingt-six
à Carbonnay
fils moyen de Michaud Jacques, décédé, en son vivant profession
de cultivateur demeurant à Carbonnay
et de Louise Bozat, son épouse, profession
de cultivateuse demeurant à Carbonnay
procédant de l'autorité & consentement de sa mère ici
présente

d'une part;

Et Valley Jacqueline
profession de cultivateuse demeurant à Carbonnay
canton de Seyssel département de l'Ain
de vingt-deux ans, née le vingt-sept janvier mil huit cent trente et
à Carbonnay
fille moyen de Valley Maurice, décédé en son vivant profession
de cultivateur demeurant à Carbonnay
et de Bertrand Louis, son épouse profession
de cultivateuse demeurant à Carbonnay
procédant de l'autorité & consentement de sa mère
ici présente

d'autre part;

Lesquels, après nous avoir fait remise, savoir, le futur époux de son acte de mariage
dressé le trente un, douze mil huit cent vingt-six par
M. Claude Biquet, maire à Carbonnay, le 20 de ce mois
son épouse, dressé le vingt-un juillet mil huit cent
cinquante-sept par M. Mollet M. Mollet, maire à Carbonnay
et ayant fait nosdons fréconnaissances sur les registres de l'état civil de cette commune
et la future épouse de son acte de mariage dressé le vingt-sept juillet
mil huit cent trente-sept par Claude Biquet, maire à Carbonnay, de
l'acte de mariage de son épouse dressé le trente juillet mil huit
cent huit par le même & desquels actes nous avons pris
connaissance sur les registres de l'état civil de cette commune
nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les
publications et affiches ont été faites à Carbonnay les dimanches
vingt-deux & vingt-neuf du mois de mai dernier

75

conformément aux articles 63 et 64 du Code Napoléon, sans qu'aucune opposition à ce mariage nous ait été signifiée. Sur quoi nous avons interpellé les futurs époux ainsi que les personnes autorisant le mariage et présentes à l'acte, d'avoir à déclarer s'il a été fait de mariage; à quoi il nous a été répondu négativement.



Puis, faisant droit à leur réquisition, après avoir fait lecture aux parties et aux témoins ci-après nommés de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre 6 titre 5 du Code Napoléon, intitulé Du Mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons Au nom de la Loi que

Claude & Valley jacqueline

sont unis par le mariage.

Et sur-le-champ nous avons dressé acte de ce mariage célébré publiquement et en présence de 1^e Claude & Coze _____ âgé de cinquante cinq ans, profession de cultivateur demeurant à Corbonne paroisse _____ de l'époux;

2^e Jean-Marie Michaud _____ âgé de Soixante-huit ans, profession de cultivateur demeurant à Corbonne paroisse _____ de l'épouse;

3^e Maurice Bertrand _____ âgé de Soixante-neuf ans, profession de cultivateur demeurant à Corbonne paroisse _____ de l'épouse;

4^e François Bernard _____ âgé de Vingt-sept ans, profession de cultivateur demeurant à Corbonne paroisse _____ de l'épouse.

Duel acte, inscrit sur les deux registres tenus à cet effet, nous avons fait lecture aux témoins et aux parties contractantes qui ont signé avec nous devant eux, la date & la ville de l'époque pour laisser des enqutes nous envoient

Maurice Coze & Jean Michaud

Maurice Bertrand

Transcription de l'acte de mariage de Claude Michaud avec Jacqueline Valley

Commune de Corbonod, Canton de Seyssel, Arrondissement de Belley, Département de l'Ain.

Acte de mariage n°6, en date du 08 janvier 1859.

L'an mil-neuf-cent-cinquante-neuf, et le huit du mois de juin, à dix heures du matin, par-devant nous, Claude Marie Ravet, adjoint, remplissant par délégation du Maire, les fonctions d'Officier de l'état-civil de la Commune de Corbonod, Canton de Seyssel, département de l'Ain, sont comparus en la maison commune :

- **Michaud Claude**, profession de cultivateur, demeurant à Corbonod, Canton de Seyssel, département de l'Ain, âgé de trente-deux ans, né le **trente août mil-huit-cent-vingt-six à Corbonod**, Fils majeur de **Michaud Jacques, décédé**, en son vivant profession de cultivateur demeurant à Corbonod et de **Louise Rozet** son épouse, profession de cultivatrice demeurant à Corbonod, procédant de l'autorité et consentement de sa mère ici présente, d'une part ;
- Et **Valley Jacqueline**, profession de cultivatrice, demeurant à Corbonod, Canton de Seyssel, département de l'Ain, âgée de vingt-deux ans, née le **vingt-sept janvier mil-huit-cent-trente-sept à Corbonod**, fille majeure de **Maurice Valley** décédé, en son vivant profession de cultivateur demeurant à Corbonod, et de **Bertrand Louise**, son épouse, profession de cultivatrice demeurant à Corbonod, procédant de l'autorité et consentement de sa mère ici présente, d'autre part ;

lesquels, après nous avoir fait remise, savoir

- Le futur, époux de son acte de naissance, dressé le trente-un août mil-huit-cent-vingt-six par M. Claude Giguet, Maire à Corbonod, de l'acte de **décès de son père**, dressé le **vingt-un juillet mil-huit-cent-cinquante-sept** par M. Mollex Nicolas, Maire à Corbonod, desquels actes nous avons pris connaissance sur les registres de l'état-civil de notre commune,
- Et la future épouse, de son acte de naissance, dressé le vingt-sept janvier mil-huit-cent-cent-trente-sept par Claude Giguet, Maire à Corbonod, de l'acte de **décès de son père**, dressé le **trente juillet mil-huit-cent-trente-huit** par le même et desquels actes nous avons pris connaissance sur les registres de l'état-civil de notre commune,

nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications et affiches ont été faites à Corbonod les dimanches vingt-deux et vingt-neuf du mois de mai derniers, conformément aux articles 63 et 64 du Code Napoléon, sans qu'aucune opposition à ce mariage nous ait été signifiée. Sur quoi, nous avons interpellé les futurs époux ainsi que les personnes autorisant le mariage et présentes à l'acte, d'avoir à déclarer s'il a été fait contrat de mariage ; à quoi il nous a été répondu négativement.

Puis, faisant droit à leur réquisition, après avoir fait lecture aux parties et aux témoins ci-après nommés de toutes les pièces ci-dessus-mentionnées, et du chapitre 6, titre 5 du Code Napoléon, intitulé *Du Mariage*, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons, au nom de la Loi, que Michaud Claude et Valley Jacqueline sont unis par le mariage.

Et sur-le-champ, nous avons dressé acte de ce mariage célébré publiquement et en présence de :

1° Claude Rozet, âgé de cinquante-cinq ans, profession de cultivateur, demeurant à Corbonod, parrain de l'époux ;

2° Jean-Marie Michaud, âgé de vingt-huit ans, profession de cultivateur, demeurant à Corbonod, frère de l'époux ;

3° Maurice Bertrand, âgé de soixante-trois ans, profession de cultivateur, demeurant à Corbonod, oncle de l'épouse ;

4° François Bernard, âgé de vingt-un an, profession de cultivateur, demeurant à Corbonod, ami des époux.

Duquel acte, inscrit sur les deux registres tenus à cet effet, nous avons fait lecture aux témoins et aux parties contractantes qui ont signé avec nous, non l'épouse et sa mère et la mère de l'époux, pour ne le savoir de ce par nous nous enquis.

Signé : Michaud, Rozet, Bertrand, Michaud, Ravet, Bernard